



## ADHESION

La Fédération FRANCE AVC est une association nationale d'aide aux patients et aux familles de patients, qualifiée d'association de bienfaisance par décision préfectorale en date du 7 Avril 2014, dont les objectifs sont :

- **LE SOUTIEN AUX PATIENTS ET AUX FAMILLES DE PATIENTS VICTIMES D'AVC,**
- **L'INFORMATION DU PUBLIC ET DES POUVOIRS PUBLICS.**

Malgré leur fréquence et leurs conséquences, les accidents vasculaires cérébraux restent mal connus et posent d'importants problèmes médicaux, sociaux et économiques qui ont conduit à la création de l'Association France AVC (loi 1901). Afin d'être efficace et de pouvoir développer notre action bénévole, nous avons besoin d'être nombreux.

### Comment devenir adhérent de France AVC ?

- 1) Remplissez le formulaire ci-dessous
- 2) Envoyez le avec votre chèque de 30 € :

- **Soit à l'antenne régionale** ou départementales France AVC dont dépend votre domicile (Cherchez dans l'onglet "antennes" de notre site Internet ), Mettre le chèque à l'ordre de l'antenne ( ex: "France AVC 01" ) et envoyer à l'adresse indiquée.
- **Soit à la Fédération** , si vous n'avez pas d'antenne dans votre région (chèque, à l'ordre de "Fédération Nationale France AVC" ) et envoyer à :  
Fédération France-AVC - Chez M. le Trésorier B. Belpois, 28 rue Roche 25360 Nancray



**Adhésion : 30 €**

**Don : .....**

*Cette cotisation ( et/ou ce don ) est partiellement déductible de vos impôts : exemple : pour 30,00 euros vous payez en réalité : 10.20 euros environ grâce à la réduction fiscale en vigueur (66%: articles 200 et 238 bis du code général des impôts)*

**Mme / M.**

**NOM** (en majuscule svp) : .....

**PRENOM** : .....

**ADRESSE** : .....

**CODE POSTAL et VILLE** : .....

**TEL** : .....

**E-MAIL** : .....

### Comment avez vous connu France-AVC ?

- Vous avez été victime d'un AVC       Un de vos proches a été victime d'un AVC       Vous êtes concerné par l'AVC professionnellement       Autre